ENERTRAG, QUI SOMMES NOUS ?

La société ENERTRAG France, issue du groupe allemand du même nom, est implantée en France à Neuville-sur-Oise, dans le Val-d'Oise depuis 2002.

L'entreprise française bénéficie d'une expérience de 20 ans dans le domaine de la production d'énergies renouvelables, et dispose des compétences qui lui permettent de réaliser toutes les étapes d'un projet : le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance.

Enertrag est présente en Allemagne, en France, en Pologne et en Afrique du sud sur les solutions en matière d'éolien, de photovoltaïque et d'hydrogène.

ENERTRAG
Une énergie d'avance

HAUTS-DE-FRANCE

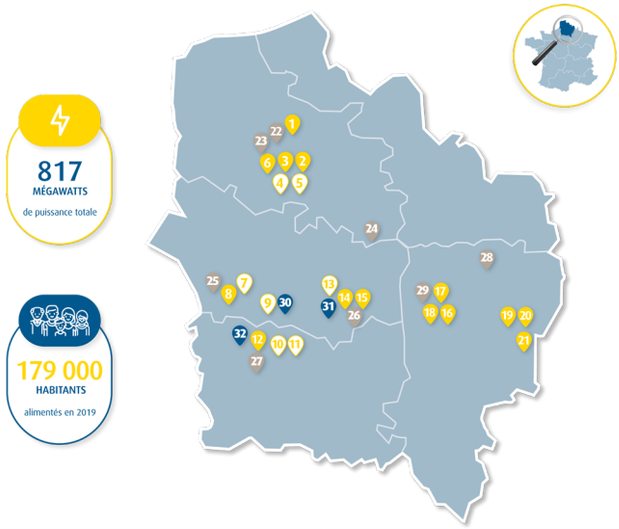

PARCS ÉOLIENS

installés
installés et exploités
autorisés
en instruction

1	La Motte	9	Oresmaux	17	Sissy-Mézières	25	Hornoy le Bourg
2	Ternois Nord	10	Saint-André-Farivillers	18	Remigny-Ly-Fontaine	26	Sucrerie
3	Croisette	11	Campremy-Bonvillers	19	Goudelancourt	27	Auchy-Rotangy
4	Ternois Sud	12	Chemin blanc & Demi lieu	20	Chaourse	28	Dorengt
5	Ternois Est	13	Caix	21	La Ville-aux-bois-lès-Dizy	29	Vallée-de-Moÿ
6	Beauvois et Siracourt	14	Liancourt	22	Lisbourg	30	Oresmaux 2
7	Bougainville	15	Moulin-Wable	23	Teneur	31	Luce 1 et 2
8	Fresnoy-au-val	16	Anguilcourt	24	Capy	32	Grez-le-Hamel

ENERTRAG
Établissement France
9 mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise
Tél. : 01 30 30 60 09

CONTACTEZ-NOUS !
Antoine Aubagnac
Chef de projet éolien
saintaubert@enertrag.com
06 73 13 42 94

ENERTRAG

BULLETIN D'INFORMATION

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-AUBERT

FÉVRIER 2022

N°3

Chers habitants de la commune de Saint-Aubert,

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée cette année.

Toute l'équipe Enertrag se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2022.
Que cette nouvelle année soit riche en succès et collaborations.

Antoine Aubagnac
Chef de projet éolien ENERTRAG France

2022

© ENERTRAG 2022

AVANCEMENT DU PROJET

Le projet éolien de Saint-Aubert est un projet débuté par la société ENERTRAG en 2012. Suite à une première phase d'identification des contraintes techniques, des contacts ont ensuite été établis avec les élus locaux et les différents propriétaires/ exploitants de parcelles agricoles sur la commune de Saint-Aubert.

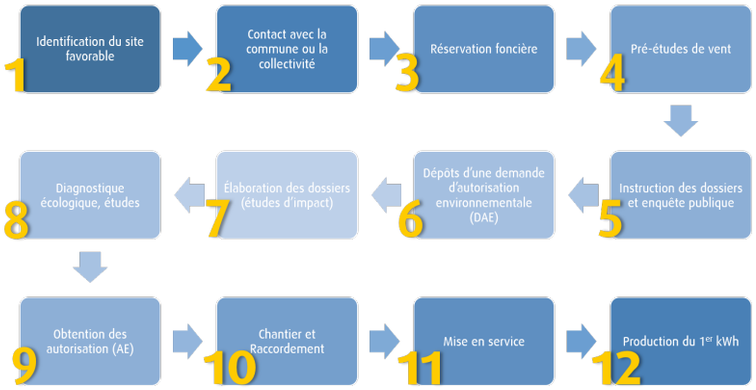

À la suite de cela, les différentes études (écologiques, acoustiques, paysagères, techniques, ...) ont été lancées par le biais de bureaux d'études indépendants. L'objectif de ces études est de faire un état des lieux du territoire avant le projet éolien, puis de simuler ce dernier afin de confirmer que le parc respectera la réglementation française. La société ENERTRAG s'engage par ailleurs à aller au-delà de cette réglementation en se fixant des contraintes plus restrictives.

À ce jour, nous avons reçu le retour de ces études, et ces dernières valident le projet. L'étape suivante est de combiner l'ensemble de ces études en un unique dossier qui sera ensuite déposé à la préfecture afin d'obtenir l'Autorisation Environnementale, prérequis nécessaire à la mise en place de tout projet éolien.

POUR EN SAVOIR PLUS

VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET

saint-aubert.parcs-éoliens-enertrag.fr

ZOOM SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avant l'obtention de l'Autorisation Environnementale a lieu une étape importante qui est l'Enquête Publique. Par arrêté préfectoral, l'enquête publique sera ouverte pendant une durée d'au moins un mois sur la commune de Saint-Aubert et sera encadré par un commissaire enquêteur nommé à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, l'intégralité du dossier est mis à disposition du public. Ces documents permettront aux riverains de prendre connaissance du dossier et d'y apporter des observations. Un registre sera mis en place en mairie et sur le site internet de la préfecture.

À l'issue de la durée de l'enquête publique, le rapport du Commissaire enquêteur est mis à disposition du public et de la Préfecture qui pourra alors prendre une décision d'autorisation pour le projet de Saint-Aubert.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

2022	2022-2023	2022-2023	2023	2023
Dépot du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)	Complément de la DDAE	Enquête publique	Comission Départementale Nature, Paysage et sites (CDNPS)	Autorisation